

*Conseil général
des ponts et chaussées*

**Arrêté du 18 mai 2001 portant nomination
au conseil général des ponts et chaussées**

NOR : *EQUV0110108A*

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 86-1175 du 31 octobre 1986 relatif au conseil général des ponts et chaussées et à l'inspection générale de l'équipement et de l'environnement ;

Sur proposition du vice-président du conseil général des ponts et chaussées,

Arrête :

Article 1^{er}

A compter du 18 mai 2001, M. Raymond-Max Aubert, inspecteur général de l'équipement, est affecté à la 2^e section (affaires juridiques et sociales) du conseil général des ponts et chaussées et nommé coordonnateur du collège de spécialité « affaires juridiques et contentieuses », en remplacement de Mme Agnès Claret-de-Fleurieu, appelée à d'autres fonctions.

Article 2

M. Aubert est inscrit à la 5^e section (affaires d'aménagement et d'environnement) au titre de laquelle il continue à assurer la responsabilité du pôle de compétence littoral.

Fait à Paris - La Défense, le 18 mai 2001.

Pour le ministre et par délégation :
*Le vice-président du conseil
général
des ponts et chaussées,*
G. Mercadal